



**Compte rendu du point d'échanges entre la
Direction et les organisations syndicales
du jeudi 7 octobre 2021
à 14 h**

Étaient présents à l'audio pour la direction : Mme Gauthier, M. Girard , Mme Bourdin.

Représentants du personnel :

CGT :Emmanuelle Bidaux et Chor-Ly Lim / Solidaires : Frédéric Cadène

1/ Situation des agents de la DGE le jeudi 30 septembre 2021 :

- Le nombre de présents physiquement est de 194 agents ;
- Le nombre de télétravailleurs est de 61 agents (147 agents ont télétravaillé au moins une fois par semaine sur une période de 5 jours),
- 70 agents sont absents pour d'autres motifs (congés, maladie),
- Il y a toujours 1 agent cas avéré Covid mais plus de cas contact.

2/ Actualités :

Si la Direction voulait réunir rapidement les syndicats c'est parce qu'une nouvelle importante devait être annoncée.

En 2024, les 3 directions nationales (DVNI, **DGE** et DNEF) déménageront à la ZAC de l'Horloge à Romainville (ligne 5 station Bobigny- Pantin Raymond Queneau) dans 2 bâtiments (pour les 3 directions) reliés entre eux par des passerelles (2 bâtiments faisant partie d'un ensemble de 3 bâtiments).

La direction indique que c'est à 300 m du métro et donc qu'il y a moins de marche qu'aujourd'hui entre Eglise de Pantin et la dalle. Le projet démarre à peine et l'immeuble doit être construit pour une livraison à l'été 2024 et un déménagement à l'automne 2024.

Le lien suivant a été communiqué par une direction :

<https://www.ville-romainville.fr/1073-zac-de-l-horloge.htm>

L'accueil pourrait être commun aux 3 Directions mais les modalités restent à déterminer. Un restaurant inter-entreprises est prévu au rdc du bâtiment. Les places de parking sont prévues, leur nombre n'est pas connu. Une autre direction a communiqué le chiffre de 148 places de parking.

Sur les aménagements intérieurs, les Directions auront la main sur les dispositions des bureaux et chacune doit formuler ses besoins. Pour cela, la direction indique que des groupes de travail vont se dérouler afin de déterminer ce qui est souhaité (réunion de cadres, agents et représentants du personnel) et réfléchir sur l'organisation interne des locaux. Ces travaux devront aboutir avant l'été prochain. Nous avons évoqué la crainte de voir se mettre en place des open spaces et l'optimisation possible en raison du télétravail au détriment des conditions de travail pour les agents.

La direction répond que cela sera discuté lors des groupes de travail et que la réalité du TT doit être prise en compte. Elle ajoute qu'elle a bien fait part au bureau de Bercy qui pilote (SPIB) que les effectifs de la DGE seront plus importants en 2024 et qu'il fallait en tenir compte (augmentation du SMEC/SPE, arrivées possibles de douaniers).

Les arguments avancés pour justifier ce déménagement est l'ancienneté des locaux de la dalle, soit 20 ans d'occupation, locaux qui ne sont plus adaptés aux normes notamment environnementales. En outre, le loyer sur la dalle est le plus élevé en Ile-de-France !!!! . Le nouveau bail sera donc moins cher, dans des locaux HQE (haute qualité environnementale) et davantage adaptés aux personnes handicapées.

S'il apparaît que, du fait de l'emplacement, cela risque de rallonger le temps de trajet pour beaucoup d'agent, nous, élus CGT du personnel, défendrons à tous les stades de ce déménagement les intérêts des agents et nous sommes dès à présent dans l'attente de toutes vos remarques, questions, propositions.

Nous ne manquerons pas de vous transmettre toutes les informations dont nous disposerons par message ou lors des futures HMI (heure mensuelle d'informations).

3/ Divers :

Grève du 5 octobre - Recensement des grévistes et agents devant être présents.

Lorsqu'il y a un appel à la grève, les chefs de services doivent non seulement recenser les grévistes mais également transmettre aux RH le décompte des agents devant être présents. En effet, les agents en congés ou en maladie ne sont pas pris en compte et donc ne rentrent pas dans le calcul du taux de grévistes. Ne pas « extourner » les agents absents conduit à minorer le taux de grévistes.

Nous constatons qu'une majorité de chef de service ne procède pas à ce recensement des agents absents ce qui minore le pourcentage de grévistes.

Nous avons signalé à la direction déplorer vivement l'absence de visa de sa part avant envoi des chiffres à Bercy et lui avons demandé de rappeler les consignes aux CDS afin de respecter les modalités de recensement.

Ce manque de respect vis-à-vis des grévistes est inacceptable ! Nous demandons qu'à défaut de transmission correcte du taux de grévistes à Bercy, les agents ayant fait grève ne soient pas prélevés.

La directrice a répondu qu'il s'agit effectivement d'une erreur, que les règles seront rappelées et que pour les grévistes, elle est contrainte d'appliquer les règles !

Fin du point d'échanges - le prochaine est fixé pour mi-novembre
